



**AVIS PUBLIC**  
**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018**

**REVENUS**

Recettes de taxes sur la valeur foncière	3 086 119.00 \$
Compensation tenant lieu de taxes	132 732.00 \$
Transferts conditionnels	208 370.00 \$
Services rendus aux organismes municipaux	224 497.00 \$
Autres recettes de sources locales	387 960.00 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>4 039 678.00 \$</b>

**DÉPENSES**

Administration générale	786 885.00 \$
Sécurité publique	497 544.00 \$
Transport routier	1 116 635.00 \$
Hygiène du Milieu	617 435.00 \$
Urbanisme et Mise en Valeur	130 636.00 \$
Loisirs et Culture	419 820.00 \$
Autres activités financières	470 723.00 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>4 039 678.00 \$</b>

**Programme des dépenses en immobilisations 2018-2019-2020**

**Prévisions de dépenses pour 2018**

**2 000 000.00 \$ et selon les subventions pour les exutoires concernant le dossier de la rue Desjardins et des travaux d'infrastructure sur différents chemins.**

**Prévisions de dépenses pour 2019**

**Selon les subventions pour le toit de la patinoire et pour l'amélioration des sentiers incluant l'ajout d'éclairage**

**Prévisions de dépenses pour 2020**

**Selon les subventions pour des logements communautaires**

**AUTRES INFORMATIONS**

- Montant d'évaluation imposable	316 020 800.00 \$
- Taux de la taxe foncière 2018	0.62 \$/100 \$
- Taux de la taxe pour la Sûreté du Québec	0.075 \$/100 \$
- Taux de la taxe incendie (quote-part MRC incendie)	0.06950 \$/100 \$
- Spéciale Règl. emprunt # 374-2014	0.01610 \$/100 \$
- Spéciale aqueduc règlement d'emprunt 317-2016	0.09950 \$/100 \$
- Pourcentage du niveau du rôle foncier	94 %
- Facteur comparatif	1.06

Les compensations pour les services des matières résiduelles sont les suivantes:

Matières résiduelles résidentielles	104.00 \$
Matières résiduelles chalets/roulottes	89.00 \$
Matières résiduelles commerciales	210.00 \$
Matières résiduelles industrielles	281.00 \$
Matières résiduelles camping (100 emplacements et plus) selon l'entente avec l'entrepreneur	1 000.00 \$
Matières résiduelles Camp Orela	190.00 \$

Collecte sélective 48.00 \$ par porte

Camping (100 emplacements et plus) selon l'entente avec l'entrepreneur

La taxe d'eau est de :	par résidence	93.00 \$
La taxe d'eau est de :	par commerce	121.00 \$
La taxe d'eau est de :	par industrie	181.00 \$
La taxe d'eau est de :	par porcherie	201.00 \$

La compensation pour boues de fosses septiques est la suivante :  
25.00 \$ par fosse pour la mesure, ainsi que les frais d'administration. Une facture supplémentaire sera émise selon la vidange effectuée.

Donné à Mandeville ce 10 janvier 2017.

  
Hélène Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière